

Bilan de compétences spécialisé

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

FIBRE SARL - FORMATION
INSERTION
JM.DUTILLEUL
05.53.05.16.01
accueil@fibre24.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Aucun prérequis

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Le bilan de compétences tel que défini dans l'Article L6313-1 du Code de Travail, est une action de formation qui participe au développement des compétences. Il permet d'analyser vos compétences, vos aptitudes et motivations avec pour objectif de définir un projet d'évolution professionnelle et éventuellement un projet de formation. Un accompagnement en 3 phases I Phase préliminaire : Entretien individuel gratuit et sans engagement ; il permet : - d'analyser votre demande et votre besoin ; - de déterminer le format le plus adapté à votre situation ; - de définir les modalités de déroulement du bilan, vous présenter la méthodologie, les outils utilisés cet entretien est suivi d'une proposition d'intervention et d'un planning prévisionnel de réalisation. II Phase d'investigation (en 3 temps) : 1) Bilan personnel II vous propose de mieux vous connaître : vos ressources, traits de personnalité, retours d'image auprès de l'entourage personnel et professionnel, domaines d'intérêts, motivations, priorités, valeurs, qualités, axes de progression. Le recours à des tests psychométriques peut être sollicité. Le consultant qui vous accompagne est formé et certifié à leurs passations et à leurs analyses. 2) Bilan Professionnel II vous permet : - d'identifier vos compétences en fonction de votre parcours professionnel ; - d'identifier, révéler vos aptitudes professionnelles ; - d'analyser la transférabilité de vos compétences. 3) Projet professionnel II sert : - à identifier des idées de métiers, les hiérarchiser, définir des métiers cibles ; - à approfondir les projets : recenser les atouts, faiblesses, contraintes du projet ; - à réaliser des enquêtes métiers, entretiens conseils, des recherches de formations ; - à définir un projet cible et éventuellement un projet alternatif cohérent et réaliste. III Phase de conclusion : Elle vous permet : - de vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ; - de confirmer votre projet professionnel principal et votre projet alternatif ; - de valider un plan d'actions associé : projet de mobilité interne ou externe, projet de formation, VAE, création d'entreprise ; - Remise lors de la dernière séance d'une synthèse de l'ensemble des travaux réalisés ; Les résultats

Contenu et modalités d'organisation

Durée : 24 h Rythme : Le rythme des rendez-vous est fixé en prenant en considération vos impératifs ainsi que les contraintes imposées par votre situation de handicap (si concerné). La durée de la prestation varie de 1 à 4 mois selon un planning préétabli. Modalités pédagogiques : Minimum de 7 séances de 2h en face à face avec travail guidés par le consultant, et 10 heures de travail en autonomie, tests certifiés, entretiens conseils, enquêtes métier, synthèse. La spécificité du bilan FIBRE est la prise en compte de la situation de handicap lorsqu'elle est signalée et de construire des projets avec le bénéficiaire en cohérence ses contraintes. Nos partenariats avec les services spécialisés (Cap emploi, AGEFIPH...) permettent également de faire appel à des prestataires spécifiques en fonction des besoins liés au handicap. La tenue des entretiens prendra également en compte les nécessités et spécificités de la situation de santé. En effet, le rythme, la durée et l'organisation des séances sont adaptables. Lorsque cela est nécessaire nous pouvons mettre en œuvre la prestation à votre domicile, avec votre accord et après vérification de la cohérence des conditions d'exécution (environnement propice au bon déroulé du bilan : accueil, discrétion, calme) Les projets repérés sont étudiés à la lumière des adaptations possibles au poste et/ou à l'environnement.

Commentaires sur la durée hebdomadaire En fonction de vos besoins ou des nécessités du à votre situation de santé votre accompagnement peut être adapté en terme de modalités et d'outils. Support adaptable et intervention possible en distanciel ou à domicile.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

Bilan de compétences - Sans niveau spécifique

MON COMPTE
FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

A la suite de l'accompagnement au Bilan, un point à 6 mois vous est proposé. Un suivi de vos démarches et de votre plan d'action est réalisé en distanciel sur simple sollicitation de votre part

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00393629	du 02/10/2023 au 30/10/2024	Marsac-sur- l'Isle (24)	FIBRE SARL - FORMATION INSERTION		MON COMPTE FORMATION	FPC
00551327	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Marsac-sur- l'Isle (24)	FIBRE SARL - FORMATION INSERTION		MON COMPTE FORMATION	FPC